



# Plan Local d'Urbanisme du Tour-du-Parc

Pièce 5 : Annexes  
Droit de préemption urbain

*Vu pour être annexé à la délibération du 09/07/2025*

*Pour la commune,  
Monsieur Le Maire, François Mousset*



*2025*

*Se reporter en mairie pour communication de la délibération applicable en matière de droit de préemption urbain*